



Le logement adapté à l'âge - Pour résoudre le problème du logement dans la ville, il faut offrir des options abordables et accessibles aux personnes âgées Janvier 2022

La Ville d'Ottawa a un problème de logement

En janvier 2020, la Ville d'Ottawa a déclaré un état de crise dans le logement et d'urgence sur le plan de l'itinérance. On s'attend à ce que d'ici 2035, les plus de 65 ans représentent 25 % de la population d'Ottawa. Pour beaucoup de personnes âgées, les options en matière de logement sont actuellement contraignantes sur le plan financier ou carrément hors de portée. Vingt-cinq pour cent (25 %) des résidents âgés de 65 ans et plus sont locataires, dont 54 % consacrent 50 % de leur revenu au logement. Cela démontre la grande pénurie de logements locatifs disponibles et abordables. En 2020, le loyer moyen à Ottawa a augmenté de 8 %, après avoir crû de 13,5 % au cours des deux années précédentes. Il y a plus de 12 000 personnes inscrites sur les listes d'attente pour le logement social, dont plus de 40 % sont des aînés.

Le logement est un droit de la personne fondamentale. Le Comité du logement du Conseil sur le vieillissement d'Ottawa (CSV) réclame qu'on se penche immédiatement sur le manque d'options convenables et adaptées à l'âge pour les personnes âgées à revenu faible (moins de 25 000 \$) ou modeste ou modéré (25 000 \$-70 000 \$) de la région d'Ottawa.

Le Conseil sur le vieillissement d'Ottawa recommande que la Ville d'Ottawa examine les besoins particuliers suivants en matière de logement des personnes âgées à revenu faible ou moyen afin que ces dernières puissent vivre aussi longtemps que possible de manière indépendante :

- 1. Augmenter** le nombre d'options en ce qui concerne les logements disponibles et abordables, y compris les logements locatifs, pour qu'il corresponde au poids démographique de la population d'aînés dans notre ville. Cela veut dire de veiller à ce que 18 % des nouvelles unités conviennent dès maintenant aux personnes âgées, pour passer à 25 % d'ici 2036. Ces unités doivent être situées dans des quartiers reliés, offrant un potentiel piétonnier et à proximité de services de transport, de magasins et d'autres services communautaires. En outre, le nouveau Plan officiel de la Ville doit prévoir et respecter un rapport revenu-loyer cohérent en ce qui a trait aux objectifs de logements locatifs, lié au Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville.
- 2. Incorporer** les principes de conception universelle à toutes les nouvelles constructions et veiller à ce que 20 % de toutes les unités modernisées soient accessibles. En outre, la Ville doit appuyer et promouvoir l'établissement de normes communes d'accessibilité (codes du bâtiment) auprès de tous les paliers de gouvernement.
- 3. Investir** dans de nouveaux modèles de construction qui encouragent les liens et les relations (comme les communautés de retraites naturelles), les communautés avec services d'aide à l'autonomie, les maisons de retraite et avec aide à la vie autonome abordables, le logement multigénérationnel, la cohabitation et la colocation collaborative, ainsi que les maisons de type remise et les minimaisons.
- 4. Faciliter** la coordination des services de santé publique avec les équipes de santé, les organismes communautaires et les parties intéressées afin d'élargir la gamme des services de soutien communautaires et à domicile et de promouvoir et protéger la santé des personnes âgées.

5. Nommer un défenseur des personnes âgées dont le mandat inclurait le logement dans la liste des enjeux touchant les personnes âgées, pour mener à l'élaboration d'un plan du logement complet répondant à la diversité des besoins en matière de logement des aînés, y compris les éléments liés aux besoins physiques, émotionnels, sociaux et en matière de santé.

Pour atteindre ces buts, la Ville doit s'engager à assurer un financement progressif au parc de logements abordables au-delà des investissements provenant des subventions fédérales et provinciales. Nous recommandons fortement que la Ville accorde la priorité aux logements abordables dans tous ses budgets et s'engage à investir au moins 30 millions de dollars par année à partir de 2023, en augmentant cet investissement au fil des ans en vue de la construction et de l'acquisition de logements abordables, de logements pour personnes à revenus mixtes et d'unités de logement avec soutien.

Le logement abordable et accessible doit être au cœur des plans municipaux et doit être considéré comme faisant partie du bien public au même titre que les écoles, les bibliothèques, les hôpitaux et les centres communautaires. La Ville doit voir si ses terrains se prêtent à l'aménagement de logements abordables avant de les vendre à des promoteurs immobiliers.

Elle doit aussi utiliser des stratégies comme un zonage d'inclusion strict et des politiques antirénoction et antidéplacement, prévoir des crédits d'impôt remboursables et travailler avec des partenaires comme des organismes sans but lucratif, des communautés de foi et des coopératives, en plus d'attirer des fonds des gouvernements fédéral et provincial. Outre les stratégies en place, nos conseillers municipaux et le service de planification de la Ville doivent travailler avec les promoteurs immobiliers et les résidents pour élaborer des réseaux et plans d'avantages communautaires répondant aux besoins tant des promoteurs que des résidents en ce qui concerne l'offre de logements abordables.

Avantages pour la Ville d'Ottawa

Dans son Plan officiel, la Ville d'Ottawa présente sa vision, qui est de devenir une des villes de taille moyenne de plus d'un million d'habitants les plus vivables en Amérique du Nord. Comme un pourcentage croissant de sa population est composé de personnes âgées de plus de 65 ans, il est indispensable, pour réaliser cette vision, de mettre en place une gamme complète de **logements adaptés à l'âge qui constituent des options abordables, accessibles, appropriées et disponibles** pour les personnes âgées.

Il est essentiel de trouver des moyens durables d'aider tous les résidents à trouver un logement abordable et convenable. Les besoins des résidents âgés changent avec le temps, parfois graduellement, parfois plus soudainement et souvent de façon non linéaire. Il y a d'énormes avantages pour la Ville à assurer un **logement de qualité approprié, adéquat, accessible et abordable aux aînés** en incluant toute la gamme des options allant de celle de vieillir chez soi jusqu'au logement collectif et aux établissements de soins de longue durée. Cela créerait une ville plus saine, plus dynamique et plus équitable, reflétant une diversité permettant à tous les résidents de jouir d'une excellente qualité de vie.

Comme les preuves le démontrent, il est plus rentable pour la Ville et meilleur pour la santé et la qualité de vie des personnes âgées et de leurs familles que nos résidents plus âgés puissent continuer à vivre dans leur communauté aussi longtemps que possible. Un appui du logement pour les aînés sert à confirmer et respecter la place égale que ces derniers occupent au sein de notre société. Quand leurs besoins en matière de logement sont satisfaits, ils sont mieux placés pour redonner à leurs communautés.

Un logement adapté à l'âge est bon pour tous les groupes d'âge. Les jeunes locataires, les familles à faible revenu et les personnes ayant des incapacités ont les mêmes besoins et préférences en matière de logement que les personnes âgées. Certes essentiel pour ces dernières, le soutien du logement adapté à l'âge procure aussi des avantages à tous les groupes d'âge.



613.789.3577



coaottawa.ca



/coaottawa



coa@coaottawa.ca